

**Commune de MONTHAULT**  
Arrondissement FOUGERES- VITRE  
Département Ille et Vilaine

**COMPTE RENDU de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 29 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

*Date de convocation : 21 mars 2022*

<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	10
	<i>Présents :</i>	09
	<i>Votants :</i>	09

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Christine FRETAY, M. Gérard COUASNON, Mme Virginie HATTE, Mme Maryse GIBault, Mme Vanessa DESPAS

Absente : Mme Sandrine CHEMIN.

M Gérard COUASNON est nommé secrétaire de séance.

---

➤ **015/2022 - Vote des subventions pour les associations**

Monsieur le Maire

- présente les demandes de subvention des différentes associations.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- décident d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2022 :

100,00 €	Comité des Fêtes de Monthault
250,00 €	Association Communale de Chasse Agréée de Monthault
350,00 €	Association Communale de Chasse Agréée de Monthault pour la lutte contre les nuisibles
160,00 €	Association du Club de l'Espérance Monthaltais
300,00 €	Association Art et Loisirs
100,00 €	Association Gymnastique Volontaire Monthaltaise
100,00 €	Association des Cavaliers et Meneurs de Monthault et du Canton de Louvigné-du-Désert
100,00 €	Harmonie Saint Martin de Louvigné du Désert
100,00 €	Amicale Fédérée des Donneurs de Sang bénévoles de Louvigné-du-Désert et de ses environs
50,00 €	Association Départementale d'Ille et Vilaine AFM Téléthon
50,00 €	Association du Comité d'Organisation du Normandie-Bretagne
50,00 €	Association pour le don d'organes et de tissus humains d'Ille et Vilaine.
133,00 €	Association ADMR de Louvigné du Désert
188,00 €	Association du CLIC Haute Bretagne

➤ **016/2022 - Vote des subventions pour les associations**

Monsieur le Maire

- présente la demande de subvention de l'association UNC de MONTHAULT
- déclare qu'il ne prendra pas part au vote étant président de cette association

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- décident d'attribuer la subvention suivante pour l'année 2022

100,00 € Association UNC de Monthault

➤ **017/2022 - Vote des taux d'imposition 2022.**

Monsieur le Maire

- rappelle les taux d'imposition pour l'année 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 35,74 %

Taxe foncière (non bâti) : 34,56 %

- propose de conserver les mêmes taux pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour

- valident les taux suivants pour 2022

Taxe foncière (bâti) : 35,74 %

Taxe foncière (non bâti) : 34,56 %

➤ **018/2022 - Affectation du résultat du compte administratif du budget communal 2021 au budget primitif commune 2022**

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2021 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de la séance du 28 février 2022

- Section de fonctionnement :	<b>Excédent de</b>	<b>222 126,11 €</b>
- Section d'investissement :	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>43 566,13 €</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>66 000,00 €</b>

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

*\* de reporter le résultat de fonctionnement de 2021 au budget primitif 2021 de la façon suivante :*

- **Affectation en investissement au compte 1068 :** 22 433,87 €

- **Report en section de fonctionnement au compte 002 :** 199 692,24 €

*\* de reporter le résultat d'investissement de 2021 au budget primitif 2022 de la façon suivante :*

- **Report en section d'investissement au compte 001 :** 43 566,13 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions

➤ **019/2022 - Vote du budget primitif Commune de l'exercice 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent le budget primitif Commune pour l'exercice 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement		
- Dépenses .....		<b>410 000,00 €</b>
- Recettes .....		<b>410 000,00 €</b>
- En section d'investissement		
- Dépenses .....		<b>209 100,00 €</b>
- Recettes .....		<b>209 100,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions

➤ **020/2022 - Affectation du résultat du compte administratif du budget assainissement 2021 au budget primitif assainissement 2022**

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2021 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de la séance du 28 février 2022

- Section de fonctionnement :	<b>Excédent de</b>	<b>7 635,21 €</b>
- Section d'investissement :	<b>Excédent de</b>	<b>2 264,93 €</b>

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

*\* de reporter le résultat de fonctionnement de 2021 au budget primitif 2022 de la façon suivante :*

- Report en section de fonctionnement au compte 002 : 7 635,21 €

*\* de reporter le résultat d'investissement de 2021 au budget primitif 2022 de la façon suivante :*

- Report en section d'investissement au compte 001 : 2 264,93 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions

➤ **021/2022 - Vote du budget primitif Assainissement de l'exercice 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement		
- Dépenses .....	28 000,00 €	
- Recettes .....	28 000,00 €	
- En section d'investissement		
- Dépenses .....	15 000,00 €	
- Recettes .....	15 000,00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions

➤ **022/2022 - Affectation du résultat du compte administratif du budget lotissement « Le Clos Jouard » 2021 au budget primitif lotissement « Le Clos Jouard » 2022**

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2021 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de la séance du 28 février 2022

- Section de fonctionnement :	Excédent de	21 656,30 €
- Section d'investissement :	Déficit de	- 98 730,94 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

*\* de reporter le résultat de fonctionnement de 2021 au budget 2022 de la façon suivante :*

- Report en section de fonctionnement au compte R 002 : 21 656,30 €

*\* de reporter le résultat d'investissement du budget 2021 au budget 2022 de la façon suivante*

- Report en section d'investissement au compte D 001 : 98 730,94 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions

➤ **023/2022 - Vote du budget primitif lotissement « Le Clos Jouard » de l'exercice 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires du budget primitif du lotissement « Le Clos Jouard » pour l'exercice 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement		
- Dépenses .....	110 735,94 €	
- Recettes .....	110 735,94 €	
- En section d'investissement		
- Dépenses .....	174 079,46 €	

- Recettes ..... 174 079,46 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions

➤ **024/2022 - Suppression du poste d'adjoint technique de 28 hebdomadaires  
Création d'un poste d'adjoint technique à 26 hebdomadaires**

Monsieur le Maire rappelle :

- Un poste d'adjoint technique de 28 h 00 hebdomadaire a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce poste est occupé par un agent intercommunal qui travaille également 7 h sur la commune de Villamée.
- La commune de Villamée souhaiterait augmenter le temps de travail de l'agent de 2 h 00 semaine à Villamé. Dans ce cas, le temps de travail de l'agent sur la commune de Monthault du même temps semaine afin qu'il continue d'avoir un temps complet sur les communes.
- Par courrier en date du 20 décembre 2021 l'agent a donné son accord pour réduire son temps de travail de 2 h 00 hebdomadaire à Monthault et l'augmenter de 2 h 00 hebdomadaire à Villamée.
- En séance du 21 février 2022, le Comité Départemental a émis un avis favorable à cette demande

Monsieur le maire propose

- de supprimer le poste d'adjoint technique de 28 h à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022
- de créer un poste d'adjoint technique de 26 h00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- adoptent ces propositions.

➤ **Questions diverses**

- Proposition ANTC / CEREMA

Une réunion a eu lieu entre la Préfecture, l'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT) CEREMA et les 6 communes pilotes retenues pour un accompagnement au titre des missions de l'ANCT, pour réaliser un diagnostic des voiries et établir un programme pluriannuel d'entretien et de gestion  
Le conseil municipal valide la proposition d'un diagnostic routier avec une assistance à maitrise d'ouvrage de CEREMA

- Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers reçus en mairie concernant la demande de création d'un chemin. Une rencontre aura lieu en mairie avec les différentes personnes concernées.

Le Maire,

Roger BUFFET

